

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 AOUT 2017

### Cantine et garderie scolaire :

La trésorerie de Thueyts ayant communiqué la liste des parents redevables, certains depuis 2015, de la cantine et garderie dont bénéficient leurs enfants. Des mises en demeure (mairie et trésorerie) ont été envoyées à ces parents ; des retenues sur les allocations familiales seront mises en œuvre et l'exclusion de ces services sera prononcée si nécessaire.

Le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à créer, dès la prochaine rentrée, une régie de recettes, par vente de tickets cantine ou garderie, en mairie.

Un règlement spécifique à ces deux services est unanimement approuvé.

### tarifs de la cantine – année scolaire 2017/2018:

Il est fixé à 3,39 € par repas. Le tarif de la garderie, lui, reste inchangé, soit 1,20 € la séance.

### Transfert au SDE07 de la compétence éclairage public :

Il est approuvé à l'unanimité.

### Décision modificative n°1 au Budget :

équilibré, à 4 717,00 € en fonctionnement et à 65 937,00 € en investissement, pour divers réajustements et dépenses/recettes supplémentaires. Approuvé à l'unanimité.

### Modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et du SDEA :

nouveaux statuts approuvés à l'unanimité.

### Programme d'aménagement d'un parking :

face à la Place de l'Alambic, à Meyras et création d'un cheminement piétons et plateaux traversants sur la RD26 au droit de ce nouveau parking.

Ces deux opérations globalement estimées à 60 505,50 € HT, font l'objet d'un débat pour arrêter les prestations à réaliser. Décision reportée à la prochaine séance, par vote unanime.

Séance levée

Le Maire,  
Gérard BRUCHET